

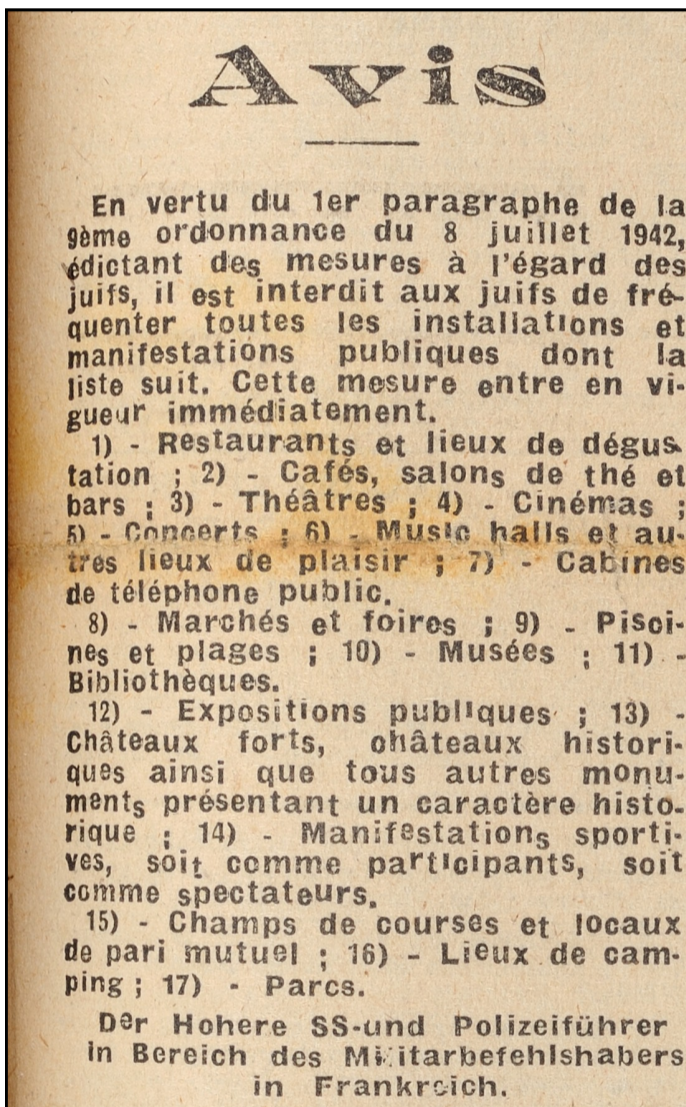


L'exclusion des juifs dans le Maine et Loire une spirale infernale

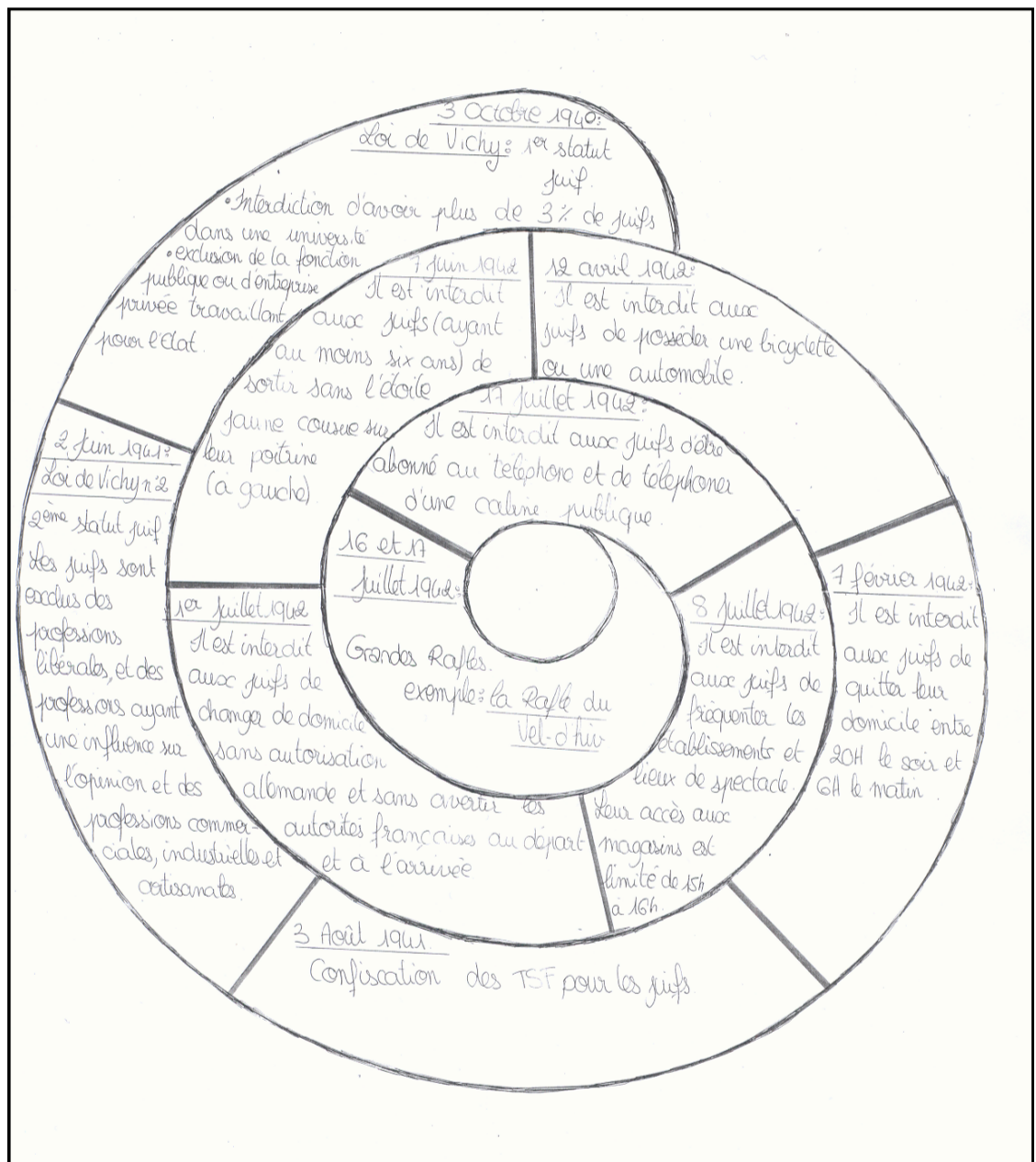
Document administratif com-
portant
des données à caractère per-
sonnel
non publié sur le site
du lycée Henri Bergson

Les juifs dans le Maine et Loire (400 en 1942), comme les 300 000 juifs de France, n'ont pour la plupart pas fui (ou ne se sont pas cachés) tout de suite. La déportation de 77 000 Juifs de France a été l'aboutissement d'une spirale infernale : leur exclusion étape par étape. En effet, à partir du 3 octobre 1940, date du premier recensement des Juifs, ils ont de plus en plus été exclus, mis en dehors de la société, avec pour objectif de les rendre totalement transparents, réduits à des «parasites» et destitués de leur statut de citoyens. Leur exclusion fut rapide : le recensement (voir le cahier du recensement des juifs de l'arrondissement d'Angers, à droite du titre), le tampon rouge sur la carte d'identité, les interdictions de la pratique de différents métiers, leur second recensement durcissant les lois antisémites en juin 1941, le port de l'étoile jaune en juin 1942, les multiples interdictions sur les loisirs et les sorties dans les lieux publics... Enfin, les arrestations de plus en plus importantes des hommes, puis des femmes et des enfants, d'abord principalement les étrangers puis les français, aboutiront à leur déportation vers les camps d'extermination. Au début, les juifs, respectueux de la Loi, ont accepté de se faire recenser pour montrer qu'ils étaient de bons citoyens, de même pour le tampon rouge sur leur carte d'identité ; ensuite, les nouvelles lois s'enchaînant rapidement, plus ils attendaient, plus il était devenu difficile de s'enfuir, de se cacher ou de « résister » : sans téléphone, sans radio, sans bicyclette ni automobile, sans travail pour l'immense majorité.... Ils étaient exclus socialement et économiquement avant d'être arrêtés.

Comme le dit Alain Jacobzone, auteur de « *L'éradication tranquille, le destin des juifs en Anjou (1940-1944)* » :
«le crime a précédé l'assassinat» : la «mort sociale et économique» a précédé la déportation puis la mise à mort finale.



« Le petit Courrier » 15 juillet 1942
© Archives départementales de Maine et Loire



L'étoile jaune : un symbole de la stigmatisation des Juifs

Le mercredi 3 juin 1942, dans le journal Le Petit Courrier, un article paraît sur l'étoile jaune. On y trouve une photo en noir et blanc d'une étoile jaune avec «JUIF» inscrit dessus, ainsi qu'un court commentaire «à l'attention du public». En effet cet article informe le public de l'ordonnance des Allemands : désormais à partir du dimanche 7 juin 1942, les Juifs devront porter une étoile jaune dès l'âge de six ans, bien en évidence sur le côté gauche de la poitrine. Elle devait y être cousue de façon définitive et inamovible. Elle servait de «marquage» des Juifs pour que les nazis les reconnaissent tout de suite lors des rafles, ainsi que pour être reconnus de la population non juive. Ne pas porter l'étoile juive ou la dissimuler était un motif suffisant de déportation, c'était aussi un plus grand risque de dénonciation.



En vertu d'une ordonnance des autorités occupantes, les Juifs seront signalés à l'attention du public par le port d'une étoile jaune qu'ils porteront sur le côté gauche.
Photo Louis SILVESTRE

Panneau 7 réalisé par Servane Lévêque, Salomé Godin et Baptiste Berthe (1ère ES).
Mise en forme finale par un professeur. Lycée Henri Bergson, avril 2011.

97 JO 97 ADML
© Archives départementales
de Maine et Loire